

L'éducation au Maroc



PORTUGAL

ESPAGNE

Échelle 200 km

OCÉAN ATLANTIQUE

Tanger ●

Rabat ●

Fez ●

Oujda ●

Marrakech ●

MAROC

ALGÉRIE

**SAHARA
OCCIDENTAL**

MAURITANIE

MALI



Analyse historique

L'histoire du système éducatif marocain n'est pas neuve, puisque le pays a notamment vu se développer sur son territoire la plus vieille université du monde, née à Fès dès le IX^e siècle. À partir du début du XX^e siècle et de la signature du traité de Fès, l'autorité française a réformé le système éducatif marocain selon son modèle et ses intérêts de l'époque. Mais depuis le début des années 1990, ce système a été réformé en profondeur et une ambitieuse Charte nationale de l'éducation fixe désormais le cadre de référence de la politique éducative marocaine.

Histoire sociopolitique

Le Royaume du Maroc ¹ s'étend sur 446 500 km². La nature du régime (monarchie constitutionnelle de droit divin) exprime à elle seule les difficiles mutations culturelles, politiques et institutionnelles que connaissent les 31,5 millions de Marocains.

Au VIII^e siècle, l'arrivée des tribus en provenance de la Péninsule arabique qui apportent l'islam, la langue et la civilisation arabe se trouve à l'origine d'une première unification territoriale et politique. Le royaume naît à Oualili (*Volubilis*), où Idriss I^{er} est proclamé roi par la population en 808.

Le Maroc, qui connut par la suite plusieurs vagues d'immigration arabe aux XII^e et XIII^e siècles, s'est formé et organisé autour de la personne de ses souverains qui exercent une autorité à la fois spirituelle et temporelle. L'État traditionnel reposait sur deux principes essentiels : à la base, les tribus étaient égales et demeuraient administrées par leurs propres autorités investies par le sultan ; au-dessus du cadre tribal se trouvait le niveau politique général, incarné par le souverain et son administration, le *makhzen*.

La période coloniale se consolide durant le XIX^e siècle, pour aboutir au traité du protectorat signé avec la France à Fès en 1912 et au partage du territoire en zones d'influence française et espagnole. Le traité provoque après la première guerre mondiale une vague d'immigration européenne particulièrement importante qui s'accapare les terres les plus riches et introduit des produits européens.

Les années 1930 et 1940 sont marquées par l'émergence du cou-

1/. Sans le territoire contesté du Sahara Occidental (266 000 km²).

2/. Des informations détaillées sur l'histoire sociopolitique contemporaine du Maroc sont disponibles dans les ouvrages suivants : Daure C. et Serfaty A., *La Mémoire de l'autre*, Tarik éditions, Rabat, 2002., Dalle I., *Les trois rois. La monarchie marocaine de l'indépendance à nos jours*, Fayard, Paris, 2004 et Bennouna M., *Héros sans gloire. Échec d'une révolution 1963-1973*, Méditerranée/Tarik, Paris/Casablanca, 2002. Pour des informations sur la situation des droits humains au Maroc la page http://hrw.org/doc?t=french_mideast&c=maroc du site de Human Rights Watch met à disposition une excellente compilation des faits marquants des dernières années.

rant nationaliste qui, suite au ralliement et à l'exil du roi Mohammed V, aboutit le 2 mars 1956 à l'indépendance du pays. La constitution donne au roi des pouvoirs larges. Il est à la fois autorité religieuse suprême (Commandeur des croyants), autorité militaire (chef des armées) et autorité politique (il préside le Conseil des ministres, choisit le Premier ministre et nomme les ministres sur proposition du Premier ministre). Le Parlement est composé de deux chambres élues.

Après les décennies de règne de Hassan II, marquées par les méthodes dictatoriales et la violence politique incessante qui ont mené à de nombreuses exécutions d'opposants (notamment celle du leader de l'opposition en exil, Ben Barka en 1965 à Paris), son successeur, Mohamed VI, lui succède au tournant du siècle. Face à la pression sociale croissante, celui-ci libéralise graduellement le régime vers le pluralisme politique. Suite aux élections législatives de septembre 2002, une nouvelle coalition hétéroclite a été formée, incluant des partis de gauche, de centre droite et des partis « berbéristes », avec à sa tête le Premier ministre Driss Jettou.

Le nouveau souverain adopte une position de rupture avec les exactions commises durant « les années de plomb » de Hassan II et a créé une commission « Équité et Réconciliation » chargée de faire la lumière sur des centaines de cas de disparition et des milliers des cas de torture, et d'établir des modalités de réparation. Cette expérience historique, unique en son genre en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, n'a cependant pas marqué une rupture complète avec certaines pratiques du passé, si bien que Human Rights Watch et Amnesty International s'inquiètent de la multiplication des cas de torture et des détentions au secret, dans la foulée du resserrement de la coopération marocaine avec les États-Unis et l'Union européenne dans la lutte antiterroriste. Plus récemment, la politique de déportation des migrants d'Afrique subsaharienne en route vers l'Europe a essuyé de nombreuses critiques remettant notamment en cause les pratiques de « contrôle des frontières » mise en place dans le cadre du partenariat privilégié avec l'Union européenne ?.

Histoire du système éducatif

Les historiens des systèmes éducatifs n'ont cessé de souligner que le Maroc disposait bien avant le protectorat et l'indépen-

dance d'un réseau d'enseignement non négligeable, dont notamment la plus vieille université du monde, la Qaraouiyyine de Fès, créée au IX^e siècle, devançant ainsi de trois bons siècles sa cadette italienne de Bologne.

À la veille du protectorat, le Royaume dispose d'un réseau d'enseignement primaire et secondaire de 150 000 élèves fréquentant des écoles coraniques et de 2 500 élèves des *medersas*. Cependant, jusqu'au XX^e siècle, l'enseignement reste une affaire quasi exclusivement masculine. Des écoles franco-arabes et des établissements de la communauté juive complètent le panorama précolonial.

À partir du traité de Fès, l'autorité française réorganise le système éducatif avec un objectif clair : former une élite intellectuelle médiatrice, susceptible de faciliter l'administration coloniale. L'enseignement est structuré selon le modèle français en un cycle primaire et un cycle secondaire, permettant l'obtention du « baccalauréat marocain ». Cependant, malgré une croissance permanente du nombre d'élèves entre l'instauration du système et l'indépendance, l'instruction reste l'affaire d'une petite minorité.

Suite à la proclamation de l'indépendance et à l'instar de l'ensemble des nouveaux États, le gouvernement marocain place le développement du système éducatif parmi ses priorités essentielles et le réforme de manière à satisfaire les besoins d'un État souverain et en garantissant la gratuité de l'accès. Mais les taux de scolarisation demeurent faibles, particulièrement en zone rurale³.

Il faut attendre la fin des années 1990 pour que l'État mette en place une réforme profonde d'un système éducatif jugé trop rigide, économiquement inefficace et peu adapté aux défis d'un pays en pleine mutation économique. En effet, l'accès à l'école primaire reste au début des années 1990 particulièrement faible en zone rurale, notamment pour les filles, et les taux de redoublement et d'abandon sont élevés⁴. La période est également marquée par l'apparition d'un phénomène majeur devenu désormais structurel : le chômage de masse des diplômés.

Un long et large processus participatif piloté par une Commission spéciale éducation et formation (COSEF) a débouché en 2000 sur une Charte nationale de l'éducation⁵. Ce document réalisé en avril 2005⁶ et sa déclinaison opérationnelle sont le résultat d'un remarquable et ambitieux travail de réflexion collective qui fixe les grandes orientations et les objectifs quantitatifs et

3/. Ministère de l'Éducation Nationale du Royaume du Maroc, *Aperçu sur le système éducatif marocain*, 2004. Texte préparé à l'occasion de la 47^e session de la conférence internationale de l'éducation, Genève, Septembre 2004. Texte disponible à l'adresse <<http://www.ibe.unesco.org/International/IC/E47/English/Natreprs/reports/morocco.pdf>>

4/. Voir Jaraousse J.P., *Financement de l'éducation au Maroc : les bases d'un nécessaire renouveau du débat social*, Forum Prospective Maroc 2030, Haut Commissariat du Plan, Casablanca, 2005.

5/. La Charte Nationale est disponible à l'adresse : <http://www.uh2c.ac.ma/uh2c/loi/charte_fr.pdf> Voir également Commission Spéciale Éducation et Formation (COSEF), *Réforme du système éducatif et de formation, bilan d'étape et conditions d'une relance, 1999-2004*, Royaume du Maroc, Rabat, juin 2005.

6/. *Cadre Stratégique de Développement du système éducatif*, MENESFCRS/DEN/DSS P, Rabat, Avril 2005. Document disponible à l'adresse : <http://www.men.gov.ma/fr/bdd/bdd/doc/forumf.htm>

qualitatifs de l'action du secteur de l'éducation nationale à l'horizon 2020.

La charte fixe trois objectifs majeurs :

- La généralisation de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité afin de combler les retards en matière d'alphabétisation et de scolarisation de base ;
- La réalisation d'une cohérence structurelle du système d'éducation de manière à améliorer d'une part, la gestion interne des ressources tant humaines que matérielles (amélioration de la coordination institutionnelle et adoption d'un système de passerelle) et d'autre part, à assurer un encrage du système éducatif dans son environnement socio-économique ;
- La modernisation des procédures et des méthodes de gestion et de pilotage du système, de manière à faciliter la gestion de proximité et la décentralisation.

Si on compare le Royaume du Maroc aux voisins nord-africains et à d'autres pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, on ne peut que constater l'importance de l'effort fourni en matière de financement du système éducatif : la part du budget de l'État affectée à l'éducation est passée de 25 à 28% du budget de l'État entre 1990 et 2005, et de 5,3 à 6,8% du PIB pour la même période. Cependant, des gains d'efficacité dans la gestion des ressources s'imposent. La capacité des pouvoirs publics à mobiliser des ressources est restée relativement stable⁷ et le gouvernement s'est fixé une discipline en matière fiscale. Il en résulte que les fluctuations futures des ressources financières de l'État, et donc du secteur de l'éducation, sont principalement dépendantes de la croissance économique, alors même que la population scolaire est en augmentation constante du fait de la croissance démographique (+1,5% par an). Si l'on prend comme cadre référentiel les objectifs fixés dans la Charte nationale de l'éducation (amélioration de la couverture et de la qualité), il apparaît clairement que les défis au niveau de l'allocation des ressources dans les années à venir sont loin d'être négligeables.

7/. Entre 22% et 24% avec un pic de 26% du PIB pour 2005.

Dépenses publiques d'éducation en fonction de la richesse nationale et du budget de l'État

	PNB/tête US\$	Dépenses éducation/PIB				Dépenses éducation/budget de l'État			
	2000	1990	1996	2000	2003	1990	1996	2000	2003
Algérie	1540	9,9	7,3	-	-	-	-	-	-
Égypte	1200	3,8	4,8	4,1	-	-	14,9	-	-
Jordanie	1520	8,9	7,9	5,1	-	17,1	19,8	20,6	-
Maroc	1200	5,3	5,6	6,2	6,6	24,1	24,5	25,1	26,4
Syrie	920	4,1	4,2	3,5	-	17,3	13,6	14,1	18,2
Tunisie	2090	6,3	6,7	7,8	6,7	13,5	17,4	17,4	-

Taux de scolarisation aux différents niveaux d'enseignement (en pourcent)

	Taux net préscolaire	Taux net primaire			Taux accès cinquième AF		
	2002	1990	1996	2002	1990	1996	2002
Algérie	4,0	89	94	95	88	94	96
Égypte	12,0	-	93	90	95	98	99
Jordanie	29,0	93	96	91	86	80	98
Maroc	53,0	55	74	88	63	75	84
Syrie	10,0	99	91	98	88	94	92
Tunisie	20,0	95	98	97	79	91	95

	Taux net secondaire			Taux brut supérieur		
	1990	1996	2002	1990	1996	2002
Algérie	-	56	62	11,6	12,0	15,0
Égypte	-	67	81	15,8	20,2	Nd
Jordanie	-	52	80	21,7	-	31,0
Maroc	-	-	30	10,6	11,1	11,0
Syrie	-	48	39	18,2	15,7	Nd
Tunisie	-	43	68	8,5	13,7	23,0

Sources : 1990 : Jarousse et Mingat, (1992) *Évaluation globale de la politique éducative marocaine*, rapport sectoriel pour la Banque mondiale ; 1996 : World Education Report, UNESCO ; 2000 : EFA global monitoring report, UNESCO, 2003 : UIS/UNESCO.org

Les réformes entamées dans les années 1990 ont permis des progrès importants en matière de scolarisation primaire : le taux net est passé de 55 à 88% entre 1990 et 2002 et le taux d'accès à la cinquième primaire de 63 à 84%. Il n'en reste pas moins que le pays accuse un retard qualitatif important et des disparités sociales et de genre, surtout dans les zones rurales.

La structure du système éducatif marocain est divisée en plusieurs sous niveaux. Le niveau préscolaire est divisé en deux années. L'école primaire est étalée sur six années et mène au certificat d'études primaires. Suit l'école collégiale qui dure trois ans et qui mène soit vers un enseignement secondaire de trois ans orienté vers l'université, soit vers une qualification professionnelle de trois ans qui peut être prolongée de deux ans. L'enseignement supérieur est quant à lui réparti entre l'enseignement universitaire, y compris les filières courtes, les classes préparatoires et les instituts spécialisés.

Le secteur public accueille environ 95% des élèves scolarisés et le secteur privé, peu développé, est particulièrement important au niveau de l'enseignement préscolaire et primaire. Il s'agit néanmoins d'un secteur en forte expansion, puisque les effectifs scolarisés dans le secteur privé ont doublé durant la dernière décennie.

Analyse contextuelle

Les réformes entamées depuis le début des années 1990 ont permis au Maroc d'enregistrer des progrès significatifs en matière de scolarisation. Cependant, des problèmes qualitatifs demeurent et la géographie particulière du pays fait que des problèmes importants d'accès subsistent dans les zones rurales enclavées. Le pays est par ailleurs particulièrement touché par le chômage de masse des diplômés, ce qui pose le problème de l'adaptation du système éducatif marocain à son environnement.

Taux de scolarisation et de réussite

Aux niveaux primaire et secondaire, les taux brut de scolarisation sont passés de 64,2 à 119,1% entre 1990 et 2004 pour l'enseignement primaire ; de 44,5 à 60,3% pour l'enseignement secondaire collégial et de 20,3 à 31,2% pour l'enseignement secondaire qualifiant⁸. Il importe également de souligner la croissance du taux de scolarisation au niveau de l'enseignement préscolaire, qui est passé de 40 à 50%, bien que cette croissance se soit nettement ralentie depuis quelques années et que ce taux reflète une différenciation très marquée selon le genre et entre les zones rurales et urbaines. L'évolution vers la hausse des taux nets s'est elle aussi poursuivie dans tous les niveaux d'enseignement, surtout en milieu rural.

Si, à l'instar de l'économiste Jean-Pierre Jarousse⁹, on croise les résultats d'une analyse budgétaire sectorielle et d'une l'analyse en terme d'accès, il est possible de tirer un certain nombre de constats portant sur l'équité du système éducatif marocain. Il en ressort notamment que la minorité des élèves fréquentant l'enseignement supérieur (5%) bénéficie sur l'ensemble de sa scolarité de 23% de l'enveloppe globale alloué à l'éducation. Alors qu'à l'autre extrémité, 14% des jeunes ne bénéficient d'aucune ressource publique.

Cette répartition inéquitable des ressources publiques se trouve aggravée par la conjonction de deux processus. D'une part, parmi les 5% d'élèves qui bénéficient de 23% de l'enveloppe globale, un pourcentage proportionnellement assez large est issu des segments urbains aisés de la population. Une telle situation

8/. Voir différentes éditions annuelles du *Recueil Statistique de l'Éducation* de la Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification (MENI/DSSP).

9/. Jarousse J.P. *op. cit.*, pp. 13-14.

Taux nets de scolarisation par cycle d'enseignement (public et privé)

	Préscolaire	Primaire	Secondaire collégial	Secondaire qualifiant
1990-1991	40,5	52,4	17,5	6,1
1994-1995	40,1	63,4	22,5	8,7
1999-2000	55,2	79	26,6	11,2
2000-2001	53,4	84,5	28,2	12,3
2001-2002	55,5	89,9	29,4	13,1
2002-2003	51,7	86,2	30,0	13,8
2003-2004	50,0	92,0	32,0	14,9

Taux nets de scolarisation par milieu, genre et cycles d'enseignement 2003-2004

		Préscolaire	Primaire	Secondaire collégial	Secondaire qualifiant
Urbain	Garçons	67,0	97,1	52,9	27,3
	Filles	62,0	95,3	51,4	27,5
	Ensemble	64,6	96,2	52,1	27,4
Rural	Garçons	53,4	91,2	13,8	2,1
	Filles	17,5	83,1	9,3	1,6
	Ensemble	35,7	87,8	11,7	1,9
Ensemble	Garçons	60,2	94,6	32,8	14,4
	Filles	39,6	89,2	31,2	15,4
	Ensemble	50,0	92,0	32,0	14,9

Source : MEN/DSSP, 2004.

permet à Jean-Pierre Jarousse d'affirmer que « la gratuité de l'enseignement est, au mieux, relativement neutre et ne permet donc pas aux plus pauvres de combler leurs handicaps initiaux. L'expansion formelle des scolarisations masque en fait une différenciation sociale des parcours »¹⁰.

10/. *Ibid.*, p. 15.

D'autre part, la situation de l'emploi s'est fortement dégradé pour les jeunes au Maroc. Le taux de chômage dépasse systématiquement les 25% en milieu urbain et s'aggrave avec le niveau de formation pour atteindre jusqu'à 30% des diplômés des études supérieures. Force est donc de constater que malgré les objectifs exprimés dans la Charte en termes de cohérence et

d'encrage du système éducatif dans son contexte d'insertion, il existe à l'heure actuelle une inadéquation profonde entre le marché de l'emploi et le système éducatif, inadéquation qui se traduit par une faible capacité d'absorption des diplômés. Il faudrait par conséquent des changements profonds de la structure du marché du travail pour permettre une meilleure absorption des diplômés dans un contexte où leur nombre ne pourra que croître par la suite. Le cas marocain met en lumière une considération fondamentale : comme les différents cadres théoriques des sciences humaines n'ont cessé de le souligner, l'éducation n'est pas seulement un droit fondamental que toute communauté politique doit garantir effectivement à ses individus, elle constitue aussi un levier fondamental pour le développement économique et la cohésion sociale.

Il n'en demeure pas moins que la généralisation et la prolongation des études ne saurait constituer une condition suffisante de ces processus. D'autres conditions sont incontournables. La question de l'insertion et de la cohérence du système éducatif dans son environnement socioéconomique renvoie *in fine* aux capacités de régulation de ce système de manière à répondre « en amont » aux besoins exprimés par cet environnement. Toutefois, la question de la cohérence se pose également « en aval », puisque le système éducatif ne saurait avoir pour vocation exclusive de s'adapter ou de répondre à des besoins statiques de l'environnement, mais également à les créer. En d'autres mots, il faut aussi évaluer l'efficacité externe du système éducatif à sa capacité à contribuer à son tour à la régulation du marché du travail (et plus généralement à l'environnement socioéconomique) en fonction des priorités définies collectivement, et non seulement en fonction de sa capacité à répondre aux besoins exprimés par les marchés. Dès lors, le difficile ancrage du système éducatif marocain à son contexte socioéconomique, qui se traduit par un chômage de masse des diplômés, doit être perçu non seulement comme le résultat de l'incapacité actuelle du système à répondre aux besoins du marché du travail, mais également comme le résultat de son incapacité à contribuer à la régulation de son environnement socioéconomique.

Condition des enseignants et qualité de l'enseignement

Les instituteurs comme les professeurs du secondaire reçoivent une formation obligatoire de quatre ans avant de pouvoir exercer. La dotation, les règles d'encadrement et les barèmes salariaux obéissent à des règles précises définies par la législation nationale, mais il existe un degré important d'imprévisibilité au niveau de la dotation effective des ressources humaines dans les différents niveaux et localités, du fait du haut degré d'individualisation des décisions relatives à l'affectation et à la mobilité du personnel.

Une telle situation est sans doute fortement déterminée par les caractéristiques sociogéographiques du pays. En dehors des grandes villes, une multiplicité de villages de petite et moyenne taille émaillent un territoire où les conditions d'accès sont rendues difficiles par un relief accidenté. Cela se traduit par un faible degré d'utilisation des enseignants en aggravation constante depuis plusieurs années. Une telle situation place le Maroc dans la situation paradoxale d'avoir à la fois des tailles de classe relativement élevées et de nombreux enseignants sous-utilisés. La taille des classes est de 29 élèves par classe dans le primaire, 33,3 dans le secondaire collégial et de 34,4 dans le secondaire qualifiant. Cependant, pour les raisons énoncées ci-dessus, ces chiffres recouvrent une forte variance entre villes et campagnes. Les salaires des enseignants ont quant à eux connu une augmentation modérée depuis une dizaine d'années, mais restent trop faibles aux yeux des syndicats d'enseignants. Reste que ces salaires représentent environ 90% du coût unitaire total de l'enseignement.

Depuis les années 1990, le système éducatif marocain a enregistré une sensible amélioration des performances. L'espérance moyenne de scolarisation a doublé entre 1990 et 2003, bien qu'il reste des progrès à réaliser en la matière. Mais des défis d'ordre qualitatif subsistent. Presque 20% des élèves qui accèdent à l'école ne dépassent pas la quatrième année et 36% ne terminent pas la sixième et n'achèvent donc pas en définitive le cycle du primaire. Le faible taux de rétention au niveau du primaire constitue donc un défi majeur pour le système éducatif marocain en vue de l'accomplissement du deuxième Objectif du millénaire.

Espérance moyenne de scolarisation (en années)

	1990	1996	2000	2003
Algérie	9,1	10,8	12,0	12,0
Égypte	-	-	-	12,0
Jordanie	10,4	-	-	13,0
Maroc	5,1	6,4	8,0	10,0
Syrie	9,6	9,5	9,0	-
Tunisie	8,2	10,6	14,0	13,0

Sources : 1990 : Jarousse et Mingat, 1992, *Évaluation globale de la politique éducative marocaine*, rapport sectoriel Banque mondiale ; 1996 : *World Education Report*, UNESCO ; 2000 : *EFA global monitoring report*, UNESCO, 2003 : UIS/UNESCO.org

Indicateurs d'accès et de rétention au sein du système éducatif

	Taux d'accès 1AP%	Taux d'accès 6AP%	Taux de rétention primaire	Taux d'accès 1ASC	Taux d'accès 3ASC	Taux de rétention au collège	Taux d'accès T.C	Taux d'accès 2 BAC	Taux rétention secondaire qualifiant
91-92	71,2	43,7	61,0	39,5	30,9	78,0	21,3	14,0	65,0
02-03	100,7	64,8	64,0	53,6	39,1	72,0	26,9	23,0	85,7

Source : IGEF/AA et CREFEME (université Mohamed V-Souissi) *Dynamique, évolution structurelle et financement du système éducatif marocain entre 1990 et 2004*, 2004, rapport d'analyse sectorielle.

Il importe également de souligner que ce taux moyen de rétention recouvre une différenciation importante entre filles et garçons d'une part, et entre zones urbaines et rurales d'autre part, bien que les disparités entre les sexes se résorbent peu à peu et que le taux d'achèvement augmente en zones rurales, puisque plus de la moitié des élèves achèvent aujourd'hui le cycle primaire en milieu rural, contre seulement 27,3% en 1991-1992.

En matière d'acquisition des compétences, les enquêtes de l'UNESCO (MLA 1 et MLA2) réalisées dans plusieurs pays d'Afrique ¹¹ et l'enquête TIMSS ¹² mettent en lumière les performances assez modestes des niveaux d'acquisition des élèves marocains, particulièrement en sciences et mathématiques, avec l'exception de la lecture. Vu le niveau important du budget consacré au secteur, comparativement à des pays qui obtiennent des meilleures performances selon les enquêtes de qualité, on

11/. Unesco-Unicef, *Projet MLA 1999 : Avec l'Afrique pour l'Afrique : vers l'éducation de qualité pour tous*, Paris, Unesco, 2000.

12/. voir site web du TIMSS <<http://nces.ed.gov/timss/>>

peut déduire que des gains qualitatifs importants pourraient être réalisés au Maroc, moyennant un calibrage des programmes et des structures en fonction des caractéristiques du milieu.

Matériels et infrastructures scolaires

Étant donné le poids que représente la masse salariale, les dépenses en investissements du budget total de l'éducation sont assez faibles (de l'ordre de 6%). Il en va de même pour les dépenses correspondant à l'achat de matériel et au fonctionnement des établissements.

Bien que les pouvoirs publics mettent à disposition les manuels scolaires nécessaires à la poursuite de l'instruction, il en résulte que les parents doivent souvent assumer l'achat des manuels scolaires complémentaires ou d'autres outils d'appui, ce qui crée un poids financier pour les familles parfois difficile à assumer, surtout en milieu rural où il existe parfois une difficulté d'écoulement des stocks de manuels.

De plus, l'arrivée d'un nombre toujours croissant d'enfants au système scolaire ne peut qu'entraîner des pressions à la hausse en matière de dépenses d'investissements et de capital physique. C'est là un défi à moyen terme pour le système éducatif marocain.

État d'avancement relatif aux Objectifs du millénaire

L'adoption internationale des Objectifs du millénaire pour le développement a été traduite au niveau national par la définition d'une stratégie nationale spécifique. Cette stratégie a donné lieu à l'élaboration de deux rapports nationaux¹³ relatifs aux objectifs, dans lesquels on explicite la stratégie adoptée tout en exposant un bilan partiel du cheminement accompli. Le travail de réalisation du bilan a été basé sur un processus participatif piloté par le Haut commissariat du plan, le PNUD et l'UNIFEM. Ce processus s'est soldé par l'adoption de neuf nouvelles cibles et vingt-et-un nouveaux indicateurs. En ce qui concerne l'objectif visant à assurer l'éducation primaire pour tous, à la cible classique concernant l'universalisation du cycle primaire, la Maroc a ajouté trois nouvelles cibles :

13/. Royaume du Maroc, *Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Rapport National 2005 ; Royaume du Maroc, *Rapport national relatif aux objectifs du millénaire*, décembre 2003.

- La première vise à généraliser l'éducation préscolaire à l'horizon 2015 ;
- La deuxième vise à donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales ;
- La troisième vise à éradiquer l'analphabétisme des hommes et des femmes de 10 à 25 ans et de réduire de moitié le taux d'analphabétisme général.

Le rapport estime que l'objectif et les cibles correspondantes seront probablement atteints si l'on se base sur l'évolution actuelle des indicateurs statistiques. Cependant, compte tenu des contraintes de l'environnement socioéconomique, le rapport énonce qu'il est absolument indispensable d'améliorer la gouvernance et l'efficacité interne du système éducatif par la consolidation des réformes visées par la Charte nationale. Le rapport recommande également une budgétisation axée sur des résultats, avec une attention spécifique portée à la dimension genre, et met en lumière le lien étroit entre le premier objectif et le deuxième, dans la mesure où la pauvreté (surtout en milieu rural) constitue le principal obstacle à la scolarisation, car la scolarisation des enfants représente pour les familles pauvres un coût d'opportunité traditionnellement associé au recours au travail des enfants pour les corvées domestiques et agricoles.

Analyse systémique

La discrimination de genre a traditionnellement beaucoup pesé sur la scolarisation au Maroc, mais les avancées récentes ont permis de résorber une partie de l'écart important entre les filles et les garçons, qui reste cependant significatif. Les inégalités sociales provoquent par ailleurs des problèmes d'accès aux soins de santé pour les familles les plus pauvres et des difficultés subsistent pour diminuer le stock d'enfants travailleurs.

La dimension genre

La discrimination de genre compte parmi les facteurs structurels ayant un impact majeur sur l'accès à l'enseignement et la réussite scolaire au Royaume du Maroc. La ségrégation des femmes dans les espaces économiques et les espaces publics se traduit par une absence d'incitants à la scolarisation des filles et ce déficit de scolarisation se traduit à son tour par un surcroît de discrimination. La discrimination transversale de genre agit donc comme un cercle vicieux qui rend l'action politique inefficace si elle ne se traduit pas par des cibles sexo-spécifiques relatives à l'ensemble des objectifs sociaux. Le taux de scolarisation et de survie scolaire des filles reste faible, bien que l'écart avec les garçons se réduit progressivement.

Disparités de scolarisation selon le genre (TNSg/TNSf)

	Primaire			Secondaire			Supérieur		
	1990	1996	2000	1990	1996	2000	1990	1996	2000
Algérie	1,14	1,07	1,03	1,25	1,07	0,96	1,95	1,43	-
Égypte	-	1,11	1,06	1,36	1,10	1,06	1,75	1,52	-
Jordanie	-	-	0,99	-	-	0,94	0,85	-	-
Maroc	1,42	1,28	1,13	1,37*	1,29*	1,21	1,68	1,39	-
Syrie	1,08	1,09	-	1,33	1,11	1,09	1,50	1,39	-
Tunisie	1,08	1,03	1,02	1,18	1,05	0,94	1,51	1,20	-

Sources : 1990 : Jarousse et Mingat, 1992, *Évaluation globale de la politique éducative marocaine*, rapport sectoriel Banque mondiale ; 1996 : *World Education Report*, UNESCO ; 2000 : *EFA global monitoring report*, UNESCO, 2003 : UIS/UNESCO.org

Dans la sphère économique, le taux d'activité des femmes effectivement comptabilisé est inférieur à 30% et les discriminations salariales et à l'embauche sont systématiques, surtout dans le secteur privé¹⁴. Il en va de même pour les conditions d'accès au crédit et au patrimoine. Cette ségrégation est également observée au niveau de l'espace public, puisque les femmes restent largement sous-représentées au niveau politique et au niveau de l'administration, bien que des progrès importants aient été accomplis durant ces dernières années, notamment en matière de participation politique des femmes et de nomination à des postes de haut niveau dans l'administration publique. Ces discriminations ont trouvé un lieu essentiel de reproduction au niveau de l'arsenal juridique du pays qui a contribué par le passé à banaliser les différentes formes de violence exercées vis-à-vis des femmes.

Une telle situation a connu en 2004 et 2005 un tournant décisif, puisque sous la pression incessante des mouvements de femmes et par un changement d'attitude au plus haut niveau de l'État, un nouveau code de la famille a été adopté, complété en 2005 par les dispositions d'une nouvelle loi. Bien que ces nouveaux dispositifs juridiques soient toujours considérés comme étant insuffisants par les mouvements de femmes, ils ne représentent pas moins de l'aveu de tous les acteurs sociaux marocains un changement majeur allant dans le sens d'un plus grand respect des droits des femmes.

Ces changements vont dans le sens d'une harmonisation de l'arsenal juridique national avec les instruments internationaux. Il est en ce sens intéressant de noter que l'objectif de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (OMD 3) a été décliné au niveau marocain par l'adoption de trois cibles supplémentaires :

- Atteindre un tiers des représentants des femmes dans les instances dirigeantes ;
- Réduire les disparités de genre au niveau de l'embauche et du salaire ;
- Éliminer les dispositions juridiques discriminatoires et la violence à l'égard des femmes¹⁵.

Des progrès majeurs restent toutefois à accomplir dans le champ des droits reproductifs et sexuels, mais le contexte comporte des fortes résistances à un tel processus.

14/. Royaume du Maroc, *Objectifs du Millénaire pour le Développement. Rapport National 2005*, p. 23.

15/. *Ibid.*, pp. 23-24.

Accès aux soins de santé

Un autre contrainte structurelle qui a un impact non négligeable sur le système éducatif est celle de l'accès à la santé et à l'eau potable. À ce niveau, bien que les progrès de la dernière décennie aient été importants, il n'en reste pas moins que le pays accuse un retard important, surtout en matière de mortalité infantile. Cette situation n'est pas sans lien avec la répartition territoriale diffuse de la population. Cette répartition rend difficile l'accès à des soins et à la participation du personnel soignant durant les accouchements.

En ce qui concerne la situation de l'épidémie du VIH/Sida, malgré des taux de prévalence faibles, plusieurs associations estiment que le nombre des infections est sous-estimé. Les nombreuses discriminations dont sont victimes les séropositifs, ainsi que les difficultés liées à l'accès aux soins ¹⁶, aggravent cette situation.

Les associations actives dans la lutte contre les épidémies s'inquiètent par ailleurs des effets de l'accord de libre-échange conclu par le Maroc avec les États-Unis. En introduisant des exigences liées à de longues périodes d'exclusivité des données et tests nécessaires à la commercialisation des produits pharmaceutiques, ce traité met en place des obstacles majeurs à l'accès potentiel à des versions génériques des nouvelles molécules produites sous licence obligatoire, puisque les génériques devront soit procéder à leurs propres tests (ce qui est peu vraisemblable), soit atteindre l'échéance des périodes d'exclusivité ¹⁷.

16/. Il coûte à l'heure actuelle moins cher d'envoyer des échantillons pour faire des analyses sur les taux de CD4 à un laboratoire privé en France par DHL qu'à faire ces mêmes analyses dans un hôpital public au Maroc.

17/. Voir dossier concernant le traité de libre-échange à l'adresse http://www.alcsmaroc.org/rubrique.php3?id_rubrique=10

Indicateurs de santé au Maroc

Dépenses publiques en santé (en pourcent du PIB) →	1,5
Probabilité à la naissance de ne pas survivre jusqu'à 40 ans (en pourcent de la cohorte) →	8,6
Population privée d'accès à un point d'eau aménagé (en pourcent) →	20
Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (en pourcent) →	40
Nombre de médecins pour 100 000 habitants →	48
Population disposant d'installations sanitaires de qualité (en pourcent) →	61
Personnes souffrant de malnutrition (en pourcent) →	7
Espérance de vie à la naissance (en années) →	69,5
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes) →	39
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) →	220
Taux de prévalence du VIH (pourcentage des 15-24 ans) →	0,1

Source : PNUD, 2005

La condition des enfants

Selon l'enquête nationale sur l'emploi en 2000, on estime à environ 600 000 le nombre d'enfants au travail, soit 11% de ce groupe d'âge. Cette situation est particulièrement marquée dans les zones rurales, où les enfants sont traditionnellement affectés à des tâches ménagères et autres corvées.

Ces enfants ont souvent fréquenté l'école quelques années avant de l'abandonner pour un travail. Il ne suffit dès lors pas de ramener les enfants travailleurs dans le cadre scolaire pour en diminuer le stock. Encore faut-il s'assurer que les flux d'enfants sortant du cadre scolaire ne réduisent pas cette politique à néant. C'est pourquoi les différents acteurs qui travaillent dans ce domaine pointent la difficulté de mener une action vraiment efficace au niveau de la scolarisation de ces enfants tant que les taux nets de scolarisation et de survie scolaire ne connaîtront pas une amélioration substantielle¹⁸.

18/. Unicef et OIT, *Le travail des enfants en bref*, Royaume du Maroc, 2004.

Conclusion

Le Royaume du Maroc dispose, avec la Charte nationale de l'éducation, d'un document de qualité qui fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2020. L'État assure par ailleurs un financement considérable du secteur. Les réformes entamées depuis les années 1990 ont débouché sur des progrès significatifs en matière de scolarisation, tandis que les disparités de genre, très prononcées, se résorbent de manière sensible depuis plusieurs années.

Les progrès entamés demandent cependant d'être consolidés et des défis pointent à l'horizon en matière d'accès dans les zones enclavées, d'allocation équitable et efficace des ressources disponibles, de qualité de l'enseignement et de débouchés sur le marché du travail. Les inégalités sociales restent par ailleurs un obstacle majeur à la scolarisation.

En définitive, le défi principal des autorités marocaines en matière d'éducation consiste à appliquer de manière optimale les objectifs déclinés dans la Charte nationale et d'anticiper les évolutions nécessaires en vue de développer le système éducatif marocain en cohérence avec son environnement socioéconomique. Cela implique non seulement de répondre aux besoins de cet environnement, mais également de créer ces besoins par des choix de société. La manière par laquelle la société marocaine parviendra à répondre à ces défis conditionnera sans aucun doute la réussite de la transition politique et économique amorcée depuis la dernière décennie.